|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/121-F** |
| **23 mai 2017** |
| **Original: français** |
| COMPTE RENDU  DE LA  QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE | |
| Jeudi 18 mai 2017, de 9 h 35 à 12 h 40 | |
| **Présidente:** Dr E. SPINA (Italie) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapport d'activité de la première réunion du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) | [C17/26](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0026/en),  [C17/81](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0081/en) (Rév.1), [C17/95](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0095/en) |
| 2 | Activités de l’UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Busan, 2014) et examen de la politique GEM de l’UIT | [C17/6](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0006/en), [C17/71](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0071/en) |
| 3 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 | [C17/5](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0005/en) |

**1 Rapport d'activité de la première réunion du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) (Documents** [**C17/26**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0026/en)**,** [**C17/81**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0081/en)**(Rév.1) et** [**C17/95**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0095/en)**)**

1.1 Le Président du Groupe d'experts, intervenant à distance par visioconférence, présente le Document C17/26, qui résume les résultats de la première réunion du Groupe d'experts sur le RTI (EG-RTI) tenue les 9 et 10 février 2017. Le Groupe a abordé des questions relatives à ses méthodes de travail, examiné diverses contributions et décidé d'adopter une approche étape par étape; la prochaine étape consisterait à déterminer les problèmes qui pourraient découler de la mise en oeuvre du RTI dans sa version 2012, conformément au mandat du Groupe. Le Conseil est invité à donner au Groupe des indications concernant les dates de sa dernière réunion en 2018.

1.2 Tous les conseillers considèrent que la dernière réunion du Groupe doit se tenir avant la session d'avril 2018 du Conseil, de sorte que le Conseil et les Etats Membres disposent d'un délai suffisant pour étudier le rapport final avant la Conférence de plénipotentiaires, et compte tenu du numéro 45 des Règles générales selon lequel le Secrétaire général réunit les rapports reçus et les transmet aux Etats Membres quatre mois avant l'ouverture de la Conférence. Ils appuient l'idée de demander aux Etats Membres et aux Membres de Secteur de soumettre davantage de contributions de sorte que le Groupe puisse travailler sur des données factuelles.

1.3 Plusieurs conseillers soulignent l'importance du RTI compte tenu de l'évolution rapide du domaine des télécommunications, estimant que la version de 2012 du RTI est nécessaire et applicable aux Etats Membres.

1.4 Le Conseiller de la Fédération de Russie présente le Document C17/81(Rév.1), soumis par son pays, l'Arménie et le Belarus, qui vise à renforcer l'efficacité des travaux du EG-RTI. Il est proposé entre autres que le rapport final du Groupe se compose de deux sections: Futur examen du RTI dans sa version de 2012, et Applicabilité du RTI dans sa version de 2012. Plusieurs conseillers approuvent cette contribution car le temps presse et il convient d'améliorer l'efficacité des travaux du Groupe.

1.5 Le Conseiller du Brésil présente le Document C17/95 intitulé Examen du Règlement des télécommunications internationales, mettant en avant les quatre grandes questions qui se posent, avec les arguments en présence et le point de vue du Brésil. Ces questions sont: l'applicabilité du RTI; la nécessité de procéder à un examen périodique; le rapport coût-avantage de la tenue d'une nouvelle CMTI; les incidences sur la coopération internationale et la réputation de l'UIT.

1.6 Plusieurs conseillers disent qu'il est important que le Groupe travaille efficacement pour tenter d'avancer et trouver des points d'accord. Les discussions devraient conduire à un rapprochement des points de vue actuellement divergents dans le but de trouver une solution.

1.7 Le Conseiller du Canada, s'exprimant en tant que Président du GCNT, rappelle que s'agissant du rôle des commissions d'études en ce qui concerne la fourniture d'informations relatives à la mise en oeuvre du RTI, le GCNT a convenu que le Président devrait solliciter l'avis des Commissions d'études concernées de l'UIT-T quant à la mise en oeuvre de l'actuel RTI (2012) et que les informations mises à disposition figureront dans le rapport du Directeur du TSB qui sera soumis à la prochaine réunion du Groupe d'experts.

1.8 Un conseiller souhaiterait avoir un avis juridique sur ce que recouvre exactement le terme "examen" (review) dans l’expression "examen périodique", car il peut être compris comme examen ou révision. Dans le premier cas, des amendements seraient apportés à des dispositions existantes et le nouveau RTI compléterait le RTI existant. S’il s’agit d’une révision, le nouveau RTI remplacerait le RTI existant.

1.9 Le Président du Groupe d’experts dit que ces questions ont déjà fait l’objet de discussions. Il a été convenu qu’il s’agit d’examiner, et non de réviser, le RTI dans sa version de 2012. À cet égard, le document de la Fédération de Russie est clair et approprié. L’optique est de réfléchir à l’applicabilité du RTI dans sa version de 2012, en s’appuyant sur les contributions des Etats Membres et des Membres de Secteur.

1.10 Pour plusieurs conseillers, il ne fait aucun doute que le mandat du Groupe d’experts tel que défini par la Résolution 1379 du Conseil et la Résolution 146 de la Conférence de plénipotentiaires (Rév. Busan, 2014) consiste en un examen du RTI dans sa version de 2012 et non une révision. Des préoccupations sont exprimées concernant divers aspects de la structure proposée par la Fédération de Russie.

1.11 Certains conseillers suggèrent que le Groupe d'experts élaborent la structure du rapport final à la prochaine réunion du Groupe.

1.12 A l’issue de l’échange de vues, la Présidente propose que le Groupe d’experts tienne encore trois réunions (septembre 2017, janvier 2018 et la dernière les 12 et 13 avril 2018 - avant la session d'avril du Conseil). Elle propose en outre que les participants au Groupe d’experts adressent au Groupe des contributions sur la structure du rapport final, contributions qui devront être aussi nombreuses que possibles et qui seront étudiées par le Groupe au même titre que celles de la Fédération de Russie et du Brésil.

1.13 Il est ainsi **décidé.**

**2 Activités de l’UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Busan, 2014) et examen de la politique GEM de l’UIT (Documents** [**C17/6**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0006/en) **et** [**C17/71**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0071/en)**)**

2.1 La Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres (SPM) présente le Document C17/6, où sont décrites les activités de l’UIT axées sur l’utilisation des TIC au service de l’égalité hommes/femmes et de l’autonomisation de ces dernières. Elle présente aussi le Document C17/71 qui rend compte de l’examen de la politique GEM de l’Union; cet examen a consisté en une analyse du respect par l’UIT des critères et indicateurs du Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-SWAP), un audit interne de la politique GEM et une vaste consultation du personnel. Le document contient en outre un plan de mise en œuvre de cette politique visant à combler les lacunes de celle-ci par rapport au Plan d’action des Nations Unies.

2.2 Tous les conseillers qui prennent la parole se félicitent de la priorité accordée par le Secrétaire général à la question de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et louent l’action menée à cette fin par la Chef du Département SPM. Un conseiller cite l’ODD 5 comme référence en matière d’autonomisation des femmes. Plusieurs conseillers évoquent les progrès accomplis dans leurs pays respectifs en matière de promotion de la condition féminine, en général, et de la participation des femmes et des filles à des initiatives telles que "La journée des jeunes filles dans le secteur des TIC" ou "EGAUX", en particulier. Les travaux et la publication visant à mieux faire entendre la voix des femmes au sein des forums intergouvernementaux sont reconnus et les initiatives NOW4WRC et WISE sont saluées. Plusieurs conseillers insistent sur le caractère dynamique du Plan de mise en œuvre de la politique GEM et sur la nécessité d’établir un rapport annuel à ce sujet. Un conseiller demande si l’audit interne de cette politique peut être consulté.

2.3 Le Secrétaire général salue le soutien unanime des conseillers et réaffirme son attachement, et celui de toute l’Union, au principe de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes. S’agissant des problèmes budgétaires, ces activités nécessitent surtout des postes alors que la volonté de présenter un budget en équilibre suppose surtout des suppressions de postes. Le versement de contributions volontaires à but spécifié faciliterait peut-être le règlement de ce problème. Il précise enfin que l’audit interne de la politique GEM peut être mis à la disposition des conseillers.

2.4 La Présidente propose de prendre note des Documents C17/6 et C17/71, d’approuver le Plan de mise en œuvre de la politique GEM (Document C17/71) et de demander au Secrétariat d’établir pour le Conseil de 2018 un rapport sur l’exécution de ce plan en 2017 et son actualisation pour 2018.

2.5 Il en est ainsi **décidé**.

**3** **Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (Document**[**C17/5**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0005/en)**)**

3.1 La représentante du Secrétariat, présentant le Document C17/5, rappelle que le Secrétaire général a annoncé le 13 février 2017 que les lieu et dates de la PP-18, à savoir Dubaï (Émirats arabes unis), du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre, ont été approuvés par la majorité requise d’États Membres de l’Union. Le Secrétariat a dépêché à Dubaï une équipe chargée de visiter le Centre de conférences et d’autres infrastructures, y compris hôtelières, et déterminer les arrangements nécessaires en matière de sécurité, de communications, de protocole et autres questions de logistique. Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec le Gouvernement des Émirats arabes unis pour finaliser l’accord avec le pays hôte qui sera signé par les deux parties.

3.2 Le Conseiller des Émirats arabes unis remercie l’UIT et ses États Membres de leur confiance. Il indique que son pays a demandé une légère modification des dates de la PP-18, afin que celle-ci débute le dimanche 28 octobre et s’achève le jeudi 15 novembre, la raison en étant qu’aux Émirats arabes unis, les deux jours de repos hebdomadaire sont le vendredi et le samedi.

3.3 Les conseillers qui prennent la parole remercient les Émirats arabes unis de leur hospitalité. Certains conseillers s’étant enquis des problèmes juridiques que pourrait poser la modification des dates déjà adoptées, le Conseiller juridique explique que, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, le Conseil a pris une décision sur les dates de la PP-18 et cette décision a obtenu l’assentiment de la majorité requise des États Membres de l’Union. Cela étant dit, rien n’empêche le Conseil de modifier ces dates, mais il doit à cet effet prendre une nouvelle décision et solliciter à nouveau l’assentiment de la majorité des États Membres, conformément au numéro 6 de la Convention.

3.4 Un conseiller s’étant enquis des éventuelles incidences financières du changement de dates demandé, la Présidente propose de reprendre l’examen de ce point à une séance ultérieure afin que le Secrétariat puisse éclairer le Conseil sur ce point.

3.5 Il en est ainsi **décidé**.

3.6 L’Observateur de l’Uruguay annonce que lors de la PP-18, son pays se portera candidat à la direction du BR, fonction qui n’est pas revenue à un représentant des Amériques depuis longtemps.

Le Secrétaire général : La Présidente :

H. ZHAO E. SPINA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_